

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 42**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice 19  
- présents 15  
- votants 17  
- absents 2

**Du mardi 23 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 23 mai, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Approbation d'un transfert de propriété d'une œuvre de l'Etat au Musée de Bourbonne les Bains**

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26 mai 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 17 mai 2023

Procurations : Catherine THIVET À Emilie BEAU, Damien CORNU À André NOIROT

Etaient absents excusés : Catherine THIVET, Damien CORNU

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'article L.451-19 du Code du Patrimoine stipulant que les collections de l'Etat, mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France, appartenant aux Collectivités Territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété à ces dernières,*

**ATTENDU** qu'une œuvre déposée au Musée de Bourbonne les Bains en 1879 est concernée par ce dispositif. Il s'agit d'un plâtre de Pierre Bernard PROUHA (1822-1888) – dimensions H : 90 - L : 170 - P : 57) intitulé « Mort d'une fleur », figurant au récolement effectué en 2011,

**ATTENDU** qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation ou le refus de ce transfert de propriété,

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation ou le refus de transfert de propriété de l'œuvre suivante :

- PROUHA Pierre Bernard (1822 – 1888) ; « Mort d'une fleur » ; Salon de 1870 ; plâtre ; H : 90, L : 170 ; P : 57 ; inv. : FNAC 91 ; déposée au musée de Bourbonne les Bains en 1879, écolée-vue (2011).

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID : 052-215200403-20230523-DEL2023\_42-DE



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le transfert de propriété de l'œuvre suivante de l'Etat au Musée de Bourbonne les Bains :

- PROUHA Pierre Bernard (1822 – 1888) ; « Mort d'une fleur » ; Salon de 1870 ; plâtre ; H : 90, L : 170 ; P : 57 ; inv. : FNAC 91 ; déposée au musée de Bourbonne les Bains en 1879, écolée-vue (2011).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 25 mai 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT